



BÉGLÉS, le 14 juin 2017

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017**

**Etaient présents** : M. Noël MAMERE, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Edwige LUCBERNET, M. Cédric DUBOST, Mme Fabienne CABRERA, M. Aurélien DESBATS, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Cathy CAMI, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Guénoé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Olivier GOUDICHAUD  
M. Franck JOANDET à M. Noël MAMERE  
Mme Isabelle FORET-POUGNET à M. Cédric DUBOST (jusqu'à la délibération N° 4)  
Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI à M. SURLEVE-BAZEILLE  
M. Benoît D'ANCONA à M. Philippe MARTIN (à partir de la délibération N° 5)  
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Fabienne FEDOU  
Mme Christelle LAHAYE à M. Patrice VIVANT  
Mme Françoise MATHA-STEPANI à M. Thierry BEER DEMANDER

**Absent** : /

**Secrétaire de la séance** : M. Guénoé JAN

**1. RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Le Conseil prend acte du rapport annuel dressant le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**2. ECHANGE ET CESSION DE PARCELLES AVEC L'E.P.A. BORDEAUX EURATLANTIQUE**

Il est décidé de céder à l'EPA Euratlantique :

- le lot 2a de la division en volume du bâtiment Cn ainsi que les lots 3a et 3b de la division en volume du bâtiment R, ces deux bâtiments étant situés sur la parcelle cadastrée AM 973
- la parcelle AM 974 pour 14 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle AM 970p pour 869 m<sup>2</sup>

et d'acquérir auprès de l'EPA Euratlantique la parcelle AM 968p pour 975 m<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces transactions sous forme d'échange et de cession sera réalisé sans soulte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**3. CESSION DOUBLET GÉOTHERMIE À LA SOCIÉTÉ COFELY**

Vu la pertinence de relancer une source d'énergie renouvelable sur le Parc Newton dont la thématique est environnementale et vu le coût des investissements supportés par la Société COFELY, il est décidé de céder les parcelles AM 971 et AM 972 à l'euro symbolique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

4. **TERRAIN PRÉ LACOSTE – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC SUITE À DÉSAFFECTATION**  
Le déclassement du domaine public des parcelles AH 462 et AH 465 et de tous leurs éléments constitutifs est approuvé et il est décidé de vendre à l'euro symbolique cet ensemble immobilier de 2.616 m<sup>2</sup> de surface foncière au promoteur Le FOYER, conformément à la convention ANRU et à la délibération du 30 juin 2011.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 2 CONTRE – 5 ABSTENTIONS**
5. **PROLONGATION ET DÉNOMINATION DE VOIE – QUARTIER ZAC DE LA MAIRIE**  
Considérant que l'extension de la rue Yves Montand n'a jamais été nommée et afin de permettre sa numérotation, le Conseil décide de dénommer le prolongement de la voie : **Rue Yves Montand**.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**
6. **SUBVENTION AU CLUB D'ENTREPRISES B3E – 2<sup>ÈME</sup> LECTURE**  
En raison d'une mauvaise interprétation de la convention, le montant de la subvention est maintenu à 12.000 Euros et son versement est autorisé au Club Bègles Entreprendre pour l'Economie et l'Emploi pour l'exercice 2017.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE**  
**Mme Fabienne FEDOU et M. Aurélien DESBATS ne participent pas au vote**
7. **TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'ASSOCIATION BON SECOURS**  
Il est décidé d'acter le transfert de la garantie de la Ville de Bègles à hauteur de 50 % du montant du prêt soit 616.177 € représentant 50 % d'un montant d'un emprunt de 1.232.354 € que l'Association Béglaise du Bon Secours se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**
8. **FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.)**  
Le Conseil décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de **94.463 €** pour financer les opérations suivantes :
  - Création d'une salle de classe et d'une salle de maître à l'école maternelle Jacques Prévert
  - Travaux de réhabilitation à la Chapelle Mussonville
  - Travaux de réfection du sol du Gymnase Langevinet d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**
9. **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA VILLE**  
Les divers ajustements sont approuvés.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 NE PARTICIPENT PAS**
10. **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DU PORT**  
Les divers ajustements sont approuvés.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 NE PARTICIPENT PAS**
11. **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES ECRIVAINS PARTICIPANT À L'HOMMAGE RENDU À JEAN VAUTRIN**  
Il est décidé de prendre en charge cette dépense, qui sera calculée en fonction du plafond fixé par la Ville comme suit :
  - un transport 200 euros
  - une nuit d'hôtel 80 euros (petit-déjeuner compris)
  - un repas 25 euros.Les frais seront remboursés sur présentation des justificatifs.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION**

**12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Un emploi d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe est créé à la Bibliothèque, suite à un départ à la retraite.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS**

**13. CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION**

Il est décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, d'un emploi de niveau A Chargé de l'Information et de la Communication qui sera pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 CONTRE – 3 ABSTENTIONS**

**14. CRÉATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE MUSÉE**

Il est décidé la création d'un emploi de catégorie A à mi-temps qui aura notamment pour mission :

- La gestion des collections du musée.
- Le développement du rayonnement du musée et le renforcement du mécénat et des partenariats.
- L'administration générale du musée.
- Le développement et la diversification des publics.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

**15. TARIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Un tarif horaire de location par type d'équipement est fixé comme suit :

▪ Gymnases BOYER, DUHOURQUET, LANGEVIN	21 €
▪ Salle de tennis Gaston et Jean MARTIN	21 €
▪ Salles de danse LANGEVIN (salles 5 et 6)	8 €
▪ Terrains de grands jeux	15 €
▪ Stade d'athlétisme	10 €

Les associations et les établissements disposant de conventions spécifiques avec la Ville sont exclus du cadre d'application de cette tarification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**